



L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCAÇON

Siège social : 12 avenue de la Gare
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARÈS
☎ 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92
Site Internet : <http://www.amisdulittoral.fr>

JANVIER 2012 n° 67

EDITORIAL

Bonne année à tous, Amis du Littoral Nord Bassin ! Comme l'an dernier, je souhaite qu'aucun d'entre nous ne se laisse gagner par le pessimisme ambiant. Que chacun soit porteur de projet, personnel ou collectif et qu'il trouve en lui-même la force de le mener à bien !

C'est ce que fait notre Association sur trois sujets majeurs, en plein respect de sa charte, dans son action « pour la sauvegarde, l'entretien et la mise en valeur du site naturel que forme le Nord Bassin et la préservation de la qualité de vie »

Le plan local d'urbanisme d'Andernos : malgré les mises en garde de diverses associations et des services de l'Etat, le Conseil Municipal a approuvé en octobre dernier le PLU (plan local d'urbanisme) d'Andernos. Ce PLU n'est pas conforme à la législation actuelle et nous contestons sa légalité : non respect des coupures d'urbanisation (notamment avec le projet de golf à proximité du Cirès) et excès de consommation d'espace car trop grand étalement urbain. N'arrivant à rien par la persuasion, nous avons intenté un recours contentieux contre la délibération approuvant le PLU et nous avons mandaté pour ce faire, Maître Jean-Pierre Hounieu avocat associé du cabinet bordelais Racine. En cela, nous sommes fidèles à notre constante ligne de conduite en matière d'environnement : nous ne tirons pas sur tout ce qui bouge, mais la coupure d'urbanisation entre Arès et Andernos, nous y tenons et nous refusons de subir sans avoir combattu.

Le parc naturel marin (PNM) : nous y sommes très favorables. Comme partout dans le monde, la démographie littorale explose et l'enjeu est de développer des approches intégrées qui permettent de concilier la diversité des usages (les professionnels de la mer, le tourisme, la plaisance, le sport) et la

préservation des écosystèmes. D'où l'excellente initiative de la création par les Nations Unies d'Aires Marines Protégées, déclinée en France sous le nom de Parcs Naturels Marins : enfin un pilote dans l'avion coordonnant administrations, collectivités locales, usagers, associations, en un mot une nouvelle gouvernance proche des gens et proche du terrain. Boudée au départ par une majorité d'élus, cette initiative a fait l'objet d'un travail remarquable de la mission d'étude d'Anne Littaye, fruit du labeur de multiples ateliers et groupes de réflexion qui ont mobilisé quelques centaines de personnes.

Au dernier moment le projet est modifié sous la pression de certains élus. Nous ne l'acceptons pas et avec la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon) et les organismes représentant les usagers, nous nous battons pour revenir au projet initial de la mission d'étude. Vous en saurez plus en lisant ce bulletin.

Les herbiers de zostères : l'étude coordonnée par l'IFREMER sur la régression des zostères et ses causes potentielles a fait l'objet à l'automne d'un rapport global dont vous trouverez une synthèse dans ce bulletin. Il appartiendra au futur PNM de voir les suites à donner, mais la conclusion n'est pas encourageante : pas de ré-extension des herbiers depuis 2007-2008, même si la dégradation paraît stoppée, et première cause probable de la régression : les fortes températures du milieu des années 2000....et des températures, nous n'en avons pas la maîtrise !

Encore bonne année, et que ceux qui nous ont adressé leurs vœux soient remerciés.

Michel Gautier

Le projet de parc naturel marin

Le projet initial présenté au comité de concertation du 8 novembre 2011 par la mission d'étude comportait un périmètre intérieur incluant l'ensemble du domaine public maritime et un conseil de gestion de 47 membres dont 12 représentants des collectivités territoriales à égalité avec les professionnels de la mer.

Le projet soumis à l'enquête publique en cours en mairie jusqu'au 2 février inclus, présente maintenant un périmètre tronqué avec la sortie des prés salés de La Teste et un conseil de gestion de 60 membres dont 24 pour les collectivités territoriales (soit un poids de 42% au lieu de 25%, les professionnels de la mer tombant à 20% au lieu de l'égalité).

Ces modifications réclamées in fine par des élus en majorité hostiles au PNM, dénaturent l'esprit des aires marines protégées, outil de gouvernance horizontale rassemblant tous les acteurs et non organe de pouvoir des collectivités, et c'est grand dommage que le préfet ait suivi sans barguigner.

Le premier résultat non prévu a été la mobilisation immédiate des acteurs de terrain et pour la première fois lettres au préfet, aux maires, tracts, portent la signature conjointe des ostréiculteurs, des pêcheurs, des plaisanciers, des écologistes.... Du jamais vu ! Merci, Messieurs les Maires, grâce à vous, le PNM se met en marche.

Les Amis du Littoral sont bien sûr présents en liaison avec la CEBA, ils ont accueilli la commissaire enquêtrice à la mairie d'Arès le 30 décembre et lui ont fait part de leur position : oui au PNM, sous réserve d'un conseil de gestion de 50 membres maximum et respectant la gestion partagée, et d'un périmètre incluant les Prés salés de La Teste.

S'il en est encore temps, allez en mairie signer le registre d'enquête, indiquez votre accord sous les deux réserves énoncées.

M.G

Le PLU d'Andernos ... en marge de la légalité.

Nous avons relaté dans le dernier bulletin les conditions et les résultats de l'enquête publique de cet été.

En dépit des observations majeures formulées à la

fois par les autorités de l'Etat et les associations de protection de l'environnement (Amis du littoral – Sauvegarde des Quinconces – Bassin Arcachon Ecologie), et portant sur les options d'urbanisation manifestement contraires aux obligations légales, la Municipalité a approuvé le PLU le 24/10/2011 en y incorporant de légères retouches sur des points de détail après enquête publique.

Ainsi, la Municipalité persiste à se placer en marge de la légalité malgré la décision qu'elle avait exprimée par délibération du 17/11/2008 de remettre à l'étude le PLU pour "*en éliminer tout risque juridique et proposer un document défendable qui tienne compte des nouvelles règles environnementales*".

Dans ces conditions, notre association s'est résolue à tenter un recours contentieux contre le PLU avec l'aide d'un avocat spécialisé en droit administratif, Maître Jean-Pierre HOUNIEU.

Ce recours, adressé au Tribunal Administratif le 23/12 porte sur les motifs résumés comme suit :

Illégalités externes :

- Irrégularités entachant la délibération prescrivant la révision du PLU.
- Insuffisances du rapport de présentation du PLU approuvé.

Illégalités internes :

- méconnaissance du principe de gestion économe de l'espace et donc de la lutte contre l'étalement urbain.
- non respect de la protection et de la mise en valeur des coupures d'urbanisation :
(*déboisement massif de 103 ha au sein de la coupure d'urbanisation entre Arès et Andernos pour permettre la réalisation d'un golf et d'un parc résidentiel associé – enclave de 3 ha dans la forêt du Coulin pour y inclure une zone constructible*)
- extension démesurée de l'urbanisation en discontinuité de l'agglomération dans les secteurs La Montagne, Le Page, Matoucat, et Le Casino, donc contraire à la Loi littoral.
- non-préservation des sites et paysages remarquables et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques dans les secteurs suivants regardés comme des espaces remarquables et présentant de surcroît un important intérêt écologique : boisement Coulin – Quinconces – St Brice, massif boisé La Montagne, et secteur boisé Matoucat.

○ réduction arbitraire des Espaces Boisés Classés des secteurs La Montagne et Matoucat pour y inscrire des opérations d'urbanisation. Une telle réduction constitue une erreur manifeste d'appréciation.

○ incohérence entre le Plan d'Aménagement et de Développement Durable et le règlement du PLU en ce sens que le Plan fixe comme objectif la protection des espaces naturels et paysages et notamment les entités forestières et les coupures d'urbanisation, alors que le règlement en fait une application contraire en classant en zones constructibles les espaces boisés La Montagne, Le Page, Matoucat et Le Casino.

Cette absence de cohérence rend illégal le PLU.

○ incompatibilité entre le projet de golf et son parc résidentiel associé et les risques inhérents au transport de matières dangereuses (canalisation d'hydrocarbure traversant le secteur La Montagne).

Pourtant, le rapport de présentation expose un risque majeur d'explosion de cette canalisation pour la population fréquentant le site du golf.

Le délai d'instruction et de jugement des recours contentieux par le TA est malheureusement assez long (de l'ordre de un an et demi à deux ans) mais nous avons la conviction d'avoir agi pour une juste cause – celle de laisser aux générations futures un patrimoine riche de nature et de biodiversité faisant équilibre à l'espace urbanisé.

J-F.P

Les herbiers de zostères

Ifremer vient de rendre public le rapport final du programme d'études « régression des herbiers de zostères dans le Bassin d'Arcachon : état des lieux et recherche des causes », réalisé sous sa responsabilité scientifique et disponible sur son site web. Nous en rendons compte brièvement, car la place nous manque.

Rappel tout d'abord du double rôle des herbiers : habitat et nourricerie de la faune aquatique, et stabilisateur du substrat de sédiments en réduisant les effets de l'agitation de l'eau sur la remise en suspension des particules fines, c'est-à-dire de la vase.

Zostères naines : après la très forte régression du début de la première décennie du siècle, il y a maintenant

amorce de stabilité entre 2007 et 2010, et là où la régression continue, c'est avec une intensité bien moindre.

Zostères marines : elles n'existent plus dans les zones les plus internes du Bassin. Seuls demeurent 3 secteurs principaux : le Courbey et le sud du Grand Banc, le chenal de l'Île et Mapouchet. Aucune recolonisation récente n'a été observée entre 2008 et 2010.

Quatre volets principaux ont été abordés pour chercher les causes de la régression :

- L'effet des facteurs climatiques et hydrologiques.
- Les signes de la maladie (« wasting disease ») connue pour affecter *Zostera marina*.
- L'impact des oiseaux herbivores (bernaches et cygnes).
- Les niveaux de contamination par les herbicides dans les eaux du Bassin et leur éventuel impact sur les herbiers.

Des analyses et réflexions, il ressort que le « déclin des herbiers dans le Bassin résulte probablement en premier lieu de facteurs météorologiques (**fortes températures du milieu des années 2000**), peut-être accentués par les effets d'une contamination par les herbicides. » Sont également cités comme facteurs significatifs d'altération de l'herbier de zostères marines, le ramassage intensif « par malaxage » des palourdes, et l'ancrage des bateaux sur le bord des chenaux.

Pas de mise en évidence de ré-extension des herbiers malgré l'absence d'anomalies thermiques estivales en 2008-2009, tout juste une stabilité, ce qui doit être interprété comme un maintien de conditions non favorables à leur développement. Les facteurs explicatifs de cette non-recolonisation peuvent être différents de ceux qui ont provoqué le déclin initial, et parmi ces nouveaux facteurs, on peut évoquer une réduction de l'énergie lumineuse parvenant aux zostères du fait de la turbidité de l'eau et de la remise en suspension accrue des sédiments fins qui ne sont plus stabilisés par les herbiers disparus.

Voilà pour le compte rendu des conclusions de l'étude. Passons maintenant au commentaire : c'est la préoccupation qui domine, car si l'impact des fortes températures se confirme, difficile de réagir, surtout avec le réchauffement climatique....

M.G

Programme de nos activités de février à juin 2012

Mardi 13h30 Port du Bety Andernos	Jeudi 13h30 Devant la Tour d'Arès	Conférences
7 février RDV 9 heures Visite de « La Source des Abatilles » de 10 à 12 heures Participation 4 € <u>s'inscrire</u>	23 février Randonnée vers les Prés Salés d'Arès	Pour les inscriptions aux visites appeler le 05 56 60 08 27 ou par mail à l'adresse : f.weeber@orange.fr
6 mars Randonnée en forêt Le Truc Vert vers le Cap Ferret	22 mars Visite du Musée des Douanes à Bordeaux <u>s'inscrire</u>	
3 avril Randonnée au Mimbeau au Cap Ferret	19 avril Visite guidée du Château de La Brède Participation pour groupe de 15 personnes : 5 € <u>s'inscrire</u>	
2 mai La Leyre au Teich	23 mai Visite - Dégustation à la Bergerie de Fargues St Hilaire	
5 juin Les Dignes de Bordes à La Teste de Buch	28 juin ASSEMBLEE GENERALE Salle des 1000 club Arès	

Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.

Cotisations annuelles

Membre	individuel	Couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

NOM Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... E-mail.....

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale
(à partir du 1^{er} janvier 2012)

Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin »
BP 51 ARES 33740